

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2021

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Le vingt-trois septembre mille vingt et un à dix-sept heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

23-09-2021-03

Date de convocation le 16/09/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 1

Votants : 13

Etaient présents : Mmes BAZIARD, DAUBAS, ETCHART, GRAUX ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPETRE, LETARGUA, et SALEFRANQUE.

Etaient absents excusés : Mmes CAZENAVE, GUITTONEAU

Procurations : Mme LOQUET a donné procuration M. CLAVÉ

Secrétaire de séance élue : M.HILLOOU

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC LE SDEPA

Dans le cadre des travaux réalisés par le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, dans l'affaire MONT19RU046 une ligne de distribution électrique a été enfouie dans le tréfonds de la parcelle BE 73 et BE 194 (domaine privé de la Commune).

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE que la parcelle cadastrée BE 73 et BE 194 soit grevée d'une servitude à titre gratuit, pour le passage de l'ouvrage souterrain précité ;

PRÉCISE que cette servitude sera formalisée par la signature d'un acte en la forme administrative à intervenir entre la Commune et le SDEPA ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216403964-20211001-23092021_03-DE